

Date de la convocation	7 septembre 2023
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

n°D20230914 - 02

Objet : Attribution des prêts d'honneur – 2^{ème} campagne 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B2-10 des délégations de compétences consenties au Bureau du SMEA31 concernant l'attribution des prêts d'honneur au personnel dans le cadre de l'action sociale ;

Considérant que le Conseil Syndical a approuvé le 15 octobre 2013 la création des prestations d'action sociale pour les agents du SMEA31, et le 30 juin 2014 la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur, afin qu'elle rende son avis sur la liste anonyme des demandes de prêts d'honneur effectuées par les agents ;

Considérant que ladite liste classe les demandes de prêts au regard du quotient familial des agents, calculé sur la base du revenu fiscal imposable figurant sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 divisé par le nombre de part, étant précisé qu'un abattement de 25% du quotient familial est appliqué aux demandes d'agents célibataires et sans enfants ;

Considérant que la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur a validé les demandes des agents ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'accorder les prêts à huit agents dans l'ordre de la liste figurant en annexe, selon les modalités de remboursement sollicitées par les agents.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Liste des prêts attribués

Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur (CCAPH)
Campagne de prêts 2023

Demande conforme	Agent	Situation familiale	Nombre d'enfants à charge	Revenu Fiscal de Référence	Nombre de parts	Abattement de 25% pour célibataire sans enfant	Quotient Familial	Montant du prêt souhaité	Nombre de mensualités choisies
oui	Agent 1	Célibataire	0	18 715	1,00	25%	4 678.75	2 300,00 €	24
oui	Agent 2	Célibataire	0	22 119	2,50	25%	5 529.75	1 525,00 €	12
oui	Agent 3	Divorcée	1	17 402	2		8 701.00	2 300,00 €	24
oui	Agent 4	Célibataire	1	18 663	2		9 331.50	2 300,00 €	36
oui	Agent 5	Vie maritale	2	37 395	4		9 348.75	2 300,00 €	48
oui	Agent 6	Mariée	2	33 959	3		11 319.67	2 300,00 €	48
oui	Agent 7	Vie maritale	2	35 200	3		11 733.33	2 300,00 €	36
oui	Agent 8	Vie maritale	1	40 724	2,50		16 289.60	2 300,00 €	24
							total	17 625,00 €	